

UNE VIE SANS PAPIERS

On ne choisit pas de devenir sans-papiers. Connaître la faim, la clandestinité, le parcours du combattant pour se soigner, l'absence de revenu, le travail non déclaré, le risque d'exploitation... Alors qu'ils et elles espéraient une vie meilleure, c'est la désillusion pour les sans-papiers. Ils sont nombreux à être sans domicile fixe et le fait de posséder un véritable « chez soi » relève de l'utopie. Être sans-papiers, c'est vivre dans la peur constante d'être contrôlé, enfermé et expulsé.



Le terme « sans-papiers » recouvre une situation administrative. Cette notion désigne les personnes immigrées qui résident sur le territoire belge sans possession d'un titre de séjour. Les causes peuvent être multiples : demande d'asile ou de régularisation refusée, regroupement familial non accordé, expiration du visa, enfants nés en Belgique de parents sans papiers, perte d'un emploi... Des hommes, des femmes et des enfants, de différentes nationalités, qui vivent en Belgique depuis de longues années pour certains. Des personnes qui ont quitté leur pays pour diverses raisons : économiques, politiques, d'orientation sexuelle, de violences intrafamiliales et/ou conjugales, religieuses, ethniques, de santé ou pour cause de guerre. Ce sont nos voisins, nos voisines. Des citoyens et des citoyennes qui participent à la vie sociale et économique comme nous tous mais qui sont invisibles administrativement et qui luttent chaque jour pour leur survie.

En principe, les droits humains sont universels et accessibles sans discrimination à toute personne, y compris aux sans-papiers. Dans la pratique, le constat est tout autre¹. Même si

la Belgique est un État de droit, la condition de sans-papiers ne permet pas toujours de jouir des droits fondamentaux. Sans pièce d'identité, c'est une vie dans « le vide » et l'isolement social qui attend les migrants déboutés ou ceux qui ne remplissent pas les conditions pour déposer une demande d'asile.

Droit au logement et accès aux soins de santé

Pour accéder à un logement, les futurs locataires doivent présenter leurs fiches de paie au propriétaire. Pour les obtenir, il est donc nécessaire de décrocher un contrat de travail en bonne et due forme, ce qui est impossible pour les sans-papiers au vu de leur situation administrative. La boucle infernale tourne sans fin. Pourtant, avoir un logement fixe, outre le sentiment de sécurité que cela amène, représente un point décisif pour l'octroi de certains droits sociaux.

Cet état de fait s'est encore aggravé avec la crise du logement et les sans-papiers ont davantage de difficultés à se loger. Certains finissent par

trouver des logements, souvent insalubres et exigus, loués pour la plupart par des marchands de sommeil. De par leur situation économique précaire, beaucoup se rendent chez des connaissances ou des hébergeurs solidaires, dans des abris de nuit, des squats. Pour les moins chanceux, c'est dans la rue qu'ils dormiront.

La question du logement est sensible et cruciale dans le cas des migrants : une personne d'origine étrangère peut très bien avoir sa carte et son droit de séjour retirés si elle perd son emploi et/ou son domicile au cours des cinq premières années de sa résidence sur le territoire². C'est ainsi que certains sont radiés des registres et se retrouvent sans papiers, voire sans abri.

En matière de soins de santé, les sans-papiers ont uniquement accès, via leur CPAS, à l'aide médicale urgente (AMU). Celle-ci a été mise en place pour couvrir les besoins en santé de la population étrangère en situation irrégulière : soins à l'hôpital, consultations chez le généraliste, séances de kinésithérapie, médicaments... Dans les faits, un grand nombre de médicaments ne sont pas, ou pas entièrement, remboursés. Certaines personnes sans papiers ne suivent donc pas leur traitement contre des maladies chroniques, d'autres prennent leurs comprimés un jour sur deux.

Le terme « aide médicale urgente » est assez vague et la notion d'urgence est considérée différemment selon les procédures mises en place par les CPAS en question. D'une commune à l'autre, le traitement du dossier et la couverture en soins de santé peut différer³,

sans oublier les freins linguistiques et/ou numériques que les sans-papiers peuvent rencontrer. Au final, peu d'entre eux font appel à l'AMU à cause d'une méconnaissance de la procédure, de difficultés administratives, de la complexité du système de soins, du coût des consultations et des traitements, de la crainte d'être discriminés ou de la peur d'être dénoncés.

Droits des travailleurs sans papiers

Se loger, se soigner, subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille (en Belgique ou restés au pays), tout cela nécessite des revenus. La majorité des sans-papiers travaillent de manière anonyme et non déclarée. Un fait largement connu de l'État belge qui n'agit pas en faveur de ces travailleurs et laisse des personnes exposées au danger de l'exploitation ou à la traite des êtres humains...

En travaillant au noir, les sans-papiers ne sont pas couverts en cas d'accident du travail et ne bénéficient d'aucune indemnisation le cas échéant.

Or les travailleurs sans papiers ont des droits dans le cadre de leur travail, comme tout citoyen, mais ils n'en ont pas tous connaissance, ce qui les rend encore plus fragiles face à des employeurs potentiellement abuseurs. Ces droits fondamentaux concernent par exemple un salaire minimum, des congés payés, la possibilité de se défendre en cas d'abus de la part du patron⁴.

Beaucoup de sans-papiers travaillent dans les secteurs de la construction, du transport, de l'Horeca, du nettoyage, dans le monde agricole, dans l'industrie agroalimentaire et dans le travail domestique et des soins où, par ailleurs, l'inconscient collectif reproduit une image des femmes migrantes prédestinées aux métiers du « care »⁵. La majorité des emplois sont des métiers en pénurie pour lesquels les sans-papiers pallient une carence structurelle de main-d'œuvre, souvent dans des secteurs précaires, mal rémunérés et/ou mal reconnus. Alors qu'ils devraient pouvoir jouir des mêmes droits que tous les travailleurs, qu'ils représentent une force de travail non négligeable et qu'ils prennent part de manière active au système économique belge, leur protection sociale n'est pas garantie.

Il arrive aussi fréquemment que les sans-papiers soient freinés dans leurs recherches d'emploi par l'impossibilité de suivre des

La Voix des Sans-Papiers de Verviers et son projet de « Sécu solidaire »

A partir de leurs réalités et du constat que l'aide médicale urgente est très limitée et qu'elle ne rembourse qu'en partie les frais médicaux, les membres de la Voix des Sans-Papiers de Verviers, avec le Collectif verviétois de soutien aux sans-papiers, ont lancé le projet de « Sécu solidaire » début 2023. C'est la création et la gestion d'une « mutuelle alternative » à destination des personnes qui, sans titre de séjour légal, sont exclues des systèmes classiques de sécurité sociale. Le principe adopté est celui de la mutualisation : chaque membre adhérent cotise mensuellement un petit montant et, en cas de besoin, bénéficie d'un soutien financier pour le remboursement de ses frais de santé. Le système mis en place est donc basé sur les contributions collectives de ses membres adhérents et fonctionne également avec la contribution solidaire de personnes « avec papiers ».

formations ou de poursuivre des études, par la difficulté à bénéficier de l'équivalence des diplômes ou à faire valoir leurs compétences professionnelles. Peu de personnes migrantes aboutissent finalement à des métiers valorisant leurs qualifications. Au vu du contexte socio-économique dans lequel nous sommes actuellement plongés, cette perte de capital humain et culturel est insensée.

Une main-d'œuvre soumise au bon vouloir des décideurs politiques

En août dernier, un article du Vif L'express titrait « Comment les sans-papiers peuvent aider la Belgique à atteindre un taux d'emploi de 80% ». En effet, face à la pénurie de main-d'œuvre dans des dizaines de métiers, Elio Di Rupo, ministre président wallon et Christie Morreale, ministre de l'Emploi, ont adressé fin août une lettre au Premier ministre Alexander De Croo pour réclamer une régularisation des sans-papiers, lettre soutenue par le patronat et par les syndicats wallons. Car si la région wallonne est compétente pour octroyer des permis de travail, l'octroi des titres de séjour est par contre une compétence fédérale. Or impossible d'octroyer un permis de travail aux étrangers non européens s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour légal même si ceux-ci sont formés et compétents pour exercer dans des métiers en pénurie.

D'un côté on observe un marché du travail en souffrance, en manque de main-d'œuvre, de l'autre on a des personnes qui vivent en Belgique, auxquelles on refuse des papiers, qui travaillent déjà parfois mais illégalement ou qui ne demandent qu'à travailler pour vivre enfin plus dignement. Mais entre les deux on a des partis politiques, principalement flamands, qui soignent leur image auprès de leur électorat et refusent la régularisation de cette main-d'œuvre en brandissant la menace d'un risque d'appel d'air, menace qui, par ailleurs, n'a jamais été validée par une étude scientifique.

La situation spécifique des femmes sans papiers

Il est important de préciser que les femmes sans papiers se retrouvent à l'intersection de plusieurs systèmes de domination. Exercice bien difficile et délicat que d'expliquer en quelques lignes les multiples mécanismes de

violences dont elles sont victimes. Les raisons pour lesquelles les femmes migrantes quittent leur pays sont diverses mais beaucoup sont liées à des violences de genre telles que le mariage forcé, les mutilations génitales, les lapidations ou les menaces de mort. Certaines fuient l'esclavage sexuel, les grossesses ou les avortements forcés, les « crimes d'honneur ». Elles subissent des violences intrafamiliales ou conjugales au sein de relations inégalitaires issues de la culture patriarcale : violences verbales, psychiques, émotionnelles, sociales, économiques, physiques et/ou sexuelles. Le panel des violences est large mais les moyens de s'en protéger sont très limités.

En principe, « *la loi belge et la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en 2016, protègent toutes les femmes des violences de genre, quels que soient leur nationalité ou leur statut de séjour*⁶ ». Mais dans la réalité, les femmes migrantes accèdent peu à cette protection. La preuve de violences conjugales ou de genre est difficile à apporter. Si elles sont arrivées dans le cadre d'un regroupement familial, leur titre de séjour dépendra de la vie commune avec leur conjoint durant les cinq premières années de résidence sur le territoire. Si le conjoint se révèle violent, la femme qui décide de se rendre au commissariat pour porter plainte prendra le risque d'être

Solidarité citoyenne

Peut-on aider une personne « sans papiers » ? Bien sûr ! En Belgique, l'aide humanitaire apportée à un sans-papiers n'est pas punissable par la loi, contrairement à la France où cela n'est pas permis. L'aide doit être « principalement » humanitaire, elle ne doit pas l'être totalement. Il n'y a donc pas de risque à héberger une personne sans papiers. Il est même possible de lui louer un logement, assurer ses besoins alimentaires, vestimentaires, etc. Il existe aussi différents collectifs citoyens et/ou associatifs qui viennent en aide aux sans-papiers et que l'on peut rejoindre. Plus d'infos sur le site de la Coordination des sans-papiers de Belgique.



1. CIRÉ asbl, *Égalité des droits et inégalités sociales : la situation des travailleurs sans papiers*, décembre 2017.

2. CIRÉ asbl, *On ne choisit pas de vivre sans papiers*, septembre 2019.

3. DAUVRAIN M., GYSEN J., LORANT V., *L'accès aux soins pour les personnes sans-papiers : un chemin parsemé d'embûches - éducation santé*. Education Santé, juillet 2016.

4. A titre informatif, l'asbl CIRÉ propose un guide des droits pour les travailleurs sans papiers, disponible en ligne et traduit en différentes langues : www.cire.be

5. SOUSSI S., *Travailleuses domestiques : la lutte filmée*, En Marche, juin 2020.

6. CIRÉ asbl, *Les femmes sans papiers : à l'intersection de plusieurs formes de violences et systèmes de domination*, 8 novembre 2023.

expulsée du territoire pour cause de situation irrégulière. La police a en effet deux missions : celle de police judiciaire qui traitera le dossier de plainte et l'autre relevant de la police administrative, imposant aux agents de contacter l'Office des étrangers. C'est ainsi que nombre d'entre elles décident de rester auprès de leur partenaire violent ou, si elles prennent le risque de quitter le cycle de la violence conjugale, doivent assumer un statut précaire de sans-papiers et peut-être finir à la rue.

Nombreuses sont les femmes sans papiers qui travaillent au noir, souvent en tant que femme d'ouvrage, nourrice, aide-familiale, employée dans l'Horeca... Elles sont confrontées à des violences sexistes et sont vulnérables aux chantages. Pour celles qui sont mères célibataires, elles subissent de plein fouet la précarisation liée à la situation des familles monoparentales. Le cadre légal permet la scolarisation des enfants sans papiers en respect du droit fondamental à l'éducation mais les frais scolaires restent un obstacle supplémentaire pour de nombreuses familles.

Un appel pressant à la régularisation

Être sur le guet constamment, réfléchir et limiter ses déplacements, ne pas voyager, ne pas assister aux funérailles de proches restés au pays... La vie de sans-papiers, ce n'est pas de la télé-réalité. Le manque d'ambition et d'humanité des politiques migratoires belges et européennes constituent une fabrique de sans-papiers. L'absence de volonté politique sur la gestion de la crise migratoire est un viol à l'encontre des droits fondamentaux. De nombreuses voix s'élèvent pour une

régularisation et des associations construisent des propositions et des recommandations pour faire progresser la situation : renforcement de l'accessibilité de l'aide médicale urgente, mise en place d'un permis de travail unique, fermeture des centres fermés, critères de régularisation clairs et permanents, politique de régularisation définie et mise en œuvre par une commission indépendante.

On pourrait se demander pourquoi les sans-papiers restent en Belgique après tout ça ? La réponse peut être simple : parce qu'ici, malgré le fait d'avoir la peur au ventre d'être contrôlé, ne pas être sûr d'avoir de quoi manger ni où se loger, cette vie-ci offre malgré tout plus de possibilités, de chance et d'espoir en un avenir meilleur. Au regard de la loi, ce sont des vagabonds. À nos yeux de citoyens, ce sont nos voisins, nos connaissances, nos amis... juste (surtout) des êtres humains, qui ont reconstruit leur vie, qui ont tissé des liens forts et qui nourrissent le tissu social. C'est Emmanuel qui partage son sourire et son enthousiasme, c'est Ségolène qui nous montre sa force et son courage, c'est Grâce qui garde confiance et qui ne baisse pas les bras, c'est Nanena qui montre sa joie et sa gratitude, c'est le regard sage et doux de Léonard, c'est Dahana qui souhaite reprendre sa vie en main.

Shan Hsia

Vous souhaitez vous immerger dans la vie d'un sans-papiers ?
Makan, originaire du Mali, partage son parcours dans « Premier de corvée », disponible actuellement sur Arte.

**SANS PAPIERS
 SANS DROITS
 SANS ABRI**

Campagne de sensibilisation

Cette année, le Samusocial, le CIRÉ, L'Ilot, Médecins du Monde, Brussels Platform Armoede ont lancé une campagne de sensibilisation et de revendication commune pour les droits des personnes à la fois sans papiers et sans abri. Ces associations partent du constat qu'un nombre grandissant de personnes qui fréquentent les structures d'aide aux sans-abri sont des personnes sans papiers. Elles proposent une série de « dispositions à prendre d'urgence pour protéger les plus vulnérables et mettre fin à l'errance ».

Plus d'informations sur www.sanspapiers2023.be